

ARRETE

N°20-FP

Objet : Arrêté portant report des épreuves écrites du concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2020.

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'Ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment l'article 9-II portant suspension des épreuves de recrutement de concours et d'examen professionnels,

Vu l'arrêté n° 19-TO du 29 juillet 2019 portant ouverture du concours d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe dans les spécialités « réseaux, voirie et infrastructures » et « déplacements, transports » - Session 2020,

Vu l'arrêté n°20-DE du 21 février 2020 fixant la date et les lieux des épreuves écrites du concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2020,

Vu l'arrêté n° 20-DX du 26 février 2020 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2020,

Considérant les notifications individuelles de report des épreuves écrites et la publication sur le site Internet du CDG31, diffusées le 16 mars 2020,

ARRÊTE

Article 1 : Report sine die des épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites des concours interne, externe et de 3^{ème} voie, initialement prévues le 16 avril 2020, sont reportées. La date et les lieux des épreuves d'admissibilité seront fixés ultérieurement par arrêté du Président du CDG31.

Article 2 : Admission sous réserve

Les candidats admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier pourront produire les documents demandés, au plus tard avant le début de la première épreuve. A défaut, ils ne seront pas autorisés à participer à l'épreuve.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

La Directrice Générale des Services du CDG31 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.

Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- publication sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).

Il est transmis aux institutions suivantes, pour affichage dans leurs locaux :

- à la Délégation Régionale Midi-Pyrénées du CNFPT,
- aux centres de gestion conventionnés

Fait à Labège,

Le 8 avril 2020

Le Président,

Pierre IZARD



Envoyé en Préfecture le 08/04/2020
Reçu en Préfecture le 08/04/2020
Publié sur le site Internet le 09/04/2020